

Les décisions

- ▶ Approbation du compte - rendu du conseil d'administration du 25 mars
- ▶ Compte financier 2009
- ▶ Affectation du résultat 2009
- ▶ DBM n°2
- ▶ Campagne FSDIE et erratum
- ▶ Subventions aux associations
- ▶ Créances en non valeur
- ▶ Sorties inventaires
- ▶ Tarifs formation continue
- ▶ Offre de formation habilitée pour la rentrée universitaire 2010
- ▶ Présentation du projet de master préparant aux métiers de l'enseignement
- ▶ Convention ISEG

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H28.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour. Elle rappelle aux conseillers que cette séance abordera un point important qui est l'approbation du compte financier 2009.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers du collège des usagers et informe également que le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire a procédé, en sa séance du 22 avril, à l'élection de son vice-président étudiant en la personne de Quentin Mallet.

En points d'information, Mme la Présidente indique aux conseillers que le contrat d'établissement 2010 – 2013 est en cours de finalisation avec une signature prévue pour fin juin et le Conseil d'Administration devra se réunir le 3 juin prochain.

L'offre de formation de l'université pour la période 2010-2013 a été présentée au CNESER le 27 avril 2010. L'offre de formation « masters enseignement » se met en place, elle n'était pas à l'ordre du jour de la réunion du CNESER

Enfin, elle demande aux conseillers d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur un erratum sur la campagne FSDIE présentée en séance du 10 décembre 2009.

▶ **Approbation du compte-rendu du 25 mars 2010**

Vote : adoption à l'unanimité.

▶ **Compte financier 2009**

M. l'Agent Comptable prend la parole et souligne que c'est le dernier compte financier produit par le logiciel Nabuco et réalisé sans les responsabilités et compétences élargies (RCE). Il fait une présentation du compte financier 2009 qui aboutit à la conclusion d'une situation saine pour l'Etablissement.

Les dépenses s'élèvent à **33 644 118 €**. Les recettes sont de **37 527 927 €**. Le compte financier consolidé, qui comprend les salaires versés par l'Etat, est de **96 701 452 €**. Monsieur WARRET fait remarquer que l'ensemble des UB a dégagé des résultats positifs.

Le fonds de roulement est de **16 884 751 €**, il est en augmentation de **3 278 288 €**.

Le besoin de fonds de roulement est de **2 735 314 €** et la trésorerie est de **14 149 437 €**.

Enfin, les réserves disponibles, différence entre les réserves brutes et les reports et diverses dettes et charges de l'Université, sont de **12 681 908 €**.

La présentation consolidée faisant apparaître la masse salariale Etat, plusieurs conseillers s'interrogent sur les clés de répartition des personnels utilisées notamment sur le compte 103. M. Chabasse précise que cette clé de répartition se fait à partir de l'enquête cosmos.

Enfin Mme Truffert tient à préciser que le compte 105 comprend la documentation au sens large et elle explique que la procédure de charge constatée d'avance explique l'excédent affiché pour l'année 2009.

Mme la Présidente souligne :

- les efforts entrepris par toutes les composantes au cours de ces dernières années qui ont permis d'avoir une situation saine; les audits récents ont d'ailleurs souligné cette situation.

Elle rappelle que l'UB 925 était déficitaire jusqu'en 2007, et c'est donc une grande satisfaction de constater que les services généraux sont revenus à l'équilibre. Elle rappelle que le compte 925 comprend toutes les dépenses mutualisées de l'établissement (entretien des bâtiments, chauffage, contractuels...).

- qu'une partie des subventions sont payées après décaissement de la dépense éligible et par conséquent l'établissement doit disposer de la trésorerie suffisante.

Approbation du compte financier à l'unanimité

▶ **Proposition d'affectation du résultat**

M. l'Agent Comptable présente le résultat de l'année 2009 qui est de **3 883 808,66 €**.

Vote à l'unanimité

▶ **DBM n°2**

- 901 IUT : DBM de rattachement de 706 250 € et DBM de report de 180 226 €
- 902 ISTV : DBM de rattachement de 197 880 €
- 903 FLLASH : DBM de rattachement de 105 846 €
- 906 BIBLIOTHEQUE : DBM de rattachement de 21 000 €
- 908 FDEG : DBM de rattachement de 60 000 €
- 910 IPAG : DBM de rattachement de 40 000 €
- 911AIP : DBM de rattachement de 23 000 €
- 912 IAE : DBM de rattachement de 62 000 €
- 913 ENSIAME : DBM de rattachement de 89 500 €
- 914 ACTIONS COMMERCIALES : DBM de rattachement de 58 373
- 915 RECHERCHE : DBM de rattachement de 57 015 €
- 918 SUAOP : DBM de rattachement de 6909 €
- 923 FSMS : DBM de rattachement de 78 400 €
- 925 SERVICES GENERAUX : DBM de rattachement de 732 424 €

Vote à l'unanimité

▶ **Campagne FSDIE**

M. Sénéchal prend la parole et présente les 2 demandes de subvention :

- La première concerne le projet Agenguide dont le sponsoring a eu plus de difficulté à fonctionner et a donc besoin d'un financement complémentaire de l'ordre de 2550 euros. Un premier montant de 3000 euros avait déjà été accordé. Une réflexion est en cours pour l'édition 2011/2012.
- La deuxième demande concerne la nuit du basket ball pour un montant de 300 euros

Vote à l'unanimité

▶ **Erratum Campagne FSDIE présentée en décembre 2009**

Mme la Présidente prend la parole et explique aux conseillers qu'il faut une nouvelle décision du conseil d'administration suite à une erreur matérielle : la subvention accordée aux imprévus 2010 n'est pas attribuée à l'association la fev. C'est une somme allouée à des porteurs de projets et c'est l'établissement qui gère les dépenses.

Vote à l'unanimité

▶ **Subventions des composantes aux associations étudiantes**

Mme Decneut présente les subventions des composantes aux associations pour un montant global de 6857 €.

M. Rutkowski fait remarquer que ce point n'était pas à l'ordre du jour.

Mme la Présidente constate que c'est un oubli et demande aux conseillers d'ajouter ce point.

Vote à l'unanimité

► **Créances irrécouvrables de la BU en non valeur**

M. l'Agent Comptable prend la parole et présente aux conseillers une créance irrécouvrable d'un montant de 1873,92 € (en application de la délibération du Conseil d'Administration en date du 16 avril 2009 qui fixe le montant minimal des poursuites contentieuses à 50 €).

Il est demandé à titre préventif de retirer la 12^e ligne (montant de 82 euros) car une vérification d'homonymie doit être faite.

Vote à l'unanimité

► **Sortie d'inventaire**

M. l'Agent Comptable présente les sorties d'inventaires des UB 915, 906 et 925.

Vote à l'unanimité

► **Tarifs de la formation continue**

En l'absence du directeur du CEPPEP, Madame la Présidente présente les tarifs de la formation continue 2010/2011 qui sont harmonisés entre les 6 universités en région. Les prix restent à l'identique, quelques tarifs unitaires ont été arrondis et la tarification VAE évolue.

L'académie reste celle qui pratique les tarifs les plus faibles.

Vote à l'unanimité

► **Offre de formation habilitée pour la rentrée universitaire 2010**

M.Sénéchal présente les formations hors « masters enseignements ».

Il précise que les prochains arrêtés d'habilitation devront être modifiés pour tenir compte des parcours « enseignement ».

Il indique des modifications à apporter aux tableaux distribués aux conseillers :

- ligne licence arts lettres langues, mention langues littératures et civilisations étrangères : il faut enlever « p » dans la rubrique finalité spécialité.
- ligne licence arts lettres langues, mention langues étrangères appliquées: il faut ajouter « a » dans avis AERES.
- - ligne licence lettres langues et sciences humaines : manque double affichage du domaine : il faut ajouter sciences humaines et sociales.
- Ligne master sciences technologie santé, mention sciences pour l'ingénieur, modifier les avis AERES : il faut mettre un « a » pour toutes les spécialités.
- - ligne LP sciences et technologie, santé – logistique, il faut enlever dans la colonne cohabilitation « Institut des Sciences et Techniques de valenciennes et ENSIAME ».
- - ligne LP sciences technologie et santé – techniques et activités de l'image du son, il faut supprimer « techniques et activités de l'image et du son » et remplacer par « systèmes informatiques et logiciels ».

M. Desfossez souligne que le ministère demande à diversifier les publics dans l'accès aux licences professionnelles.

Enfin, M. Sénéchal précise que l'UVHC est le dernier établissement à proposer un DRT, ce dernier étant habilité jusqu'en 2012. Une réflexion doit être initiée avec les composantes concernées car l'insertion professionnelle des diplômés du DRT est très performante.

► Présentation du projet de masters préparant aux métiers de l'enseignement

Mme la Présidente tient à souligner le travail réalisé par les collègues en interne et par les 6 établissements au niveau régional.

M. Sénéchal prend la parole et rappelle la genèse du projet et la complexité nationale et régionale.

Suite à la réforme des concours de l'enseignement, l'Université de Valenciennes et du Hainaut - Cambrésis proposera à la rentrée de septembre 2010, des Masters préparant aux « Métiers de l'Enseignement ». Une nouveauté qui s'applique à celles et ceux qui se destinent aux métiers de professeur des écoles, de lycée et de collège. A l'UVHC, ces Masters seront proposés dans les spécialités suivantes : lettres modernes, anglais, histoire - géographie, arts plastiques, économie gestion, sciences et techniques de gestion, mathématiques, physique chimie, EPS et Professeur des Ecoles (cette dernière spécialité étant organisée par l'antenne IUFM de Valenciennes pour l'Université d'Artois). L'UVHC a donc émis le souhait de contribuer au CAPES d'histoire géographie ainsi qu'au CAPET d'économie gestion.

M. Li Crapi prend la parole et déplore le manque d'harmonisation dans les maquettes de formation sur la maîtrise des langues.

M. Sénéchal lui répond que localement, le sujet est pris en considération mais compte tenu du manque de réglementation nationale sur le sujet, le seul moyen est le développement de dispositifs tel que le pôle de compétences en langues.

M. Jenot demande ce qu'il en est de l'agrégation. M. Sénéchal lui confirme que pour le moment, il n'y a aucune information officielle sur ce sujet.

Vote à l'unanimité

► Convention ISEG

Cette convention est portée par la FLLASH et a pour objectifs de favoriser les échanges pédagogiques et de services.

Suite à une remarque du CEVU, il est proposé d'apporter la mention suivante : « l'association de l'IUT, citée dans l'article 2 est conditionnée à l'accord du conseil de l'IUT ».

Vote à l'unanimité

► **Questions diverses**

M. Sénéchal évoque une demande formulée par les membres du CEVU au sujet des modalités de gouvernance actuelle du PRES Lille nord de France et les alternatives pour l'avenir.

Mme la Présidente prend la parole et rappelle la gouvernance actuelle du PRES : un président, un bureau et 2 commissions (formation tout au long de la vie et recherche).

Fin de la séance plénière à 17h10

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle

Collège A

MM. Ali Mehmeti, Défossez , Markiewicz, Ourak et Millot

Collège B

Mme Sforzin, MM Bellalij, Bonduelle, Del Campo, Garnier, Jenot et Li Crapi

Collège BIATOSS

MM Dheilly, Laurent et Rutkowski

Collège des Usagers

Mlles Espérou et Lecocq

MM Eloy, Gorisse et Goublaire

Membres de droit

MM. Deroulers, Chabasse et Warret

Membres invités :

Mmes Adam, Decneut et Truffert

MM. Sénéchal, Coutellier, Piechowiak et Varago

Ont donné pouvoir :

Mme Grant à Mme Sforzin

M. Pauvros à Mme Mairesse

M. Ezzedine à M. Ourak

Fait à Valenciennes, le 7 Mai 2010

La Présidente,



Professeuse Marie-Pierre MAIRESSE